
PETITION CONTRE LES ARRETES N 2022-CAB-BSI-019 et 021

Les habitants de Scientrier

A : M. Le Préfet
Mme la Présidente du SIGETA

Le 24/04/2022

Nous demandons à Monsieur le Préfet et à Mme la Présidente du SIGETA de revoir les arrêtés préfectoraux n°2022-CAB-BSI-019 et 2022-CAB-BSI-021 et de trouver un autre terrain pour l'aire de grand passage qui est prévue du 1^{er} mai au 15 septembre 2022 pour 150 caravanes.

En effet, alors que d'autres terrains ont été proposés et qu'il y a 8 communes sur la communauté de communes « Arve et Salève » pouvant accueillir cette aire, le terrain choisi est inadapté pour les raisons suivantes :

- Il se situe sur un terrain humide, devenant marécageux en cas de pluies, sur lequel les caravanes risquent de s'embourber,
- L'accès se fait par la route départementale D903, étroite, saturée et accidentogène, ce qui ajoutera un nombre important de véhicules, rentrant et sortant directement depuis la parcelle,
- Le terrain est limitrophe à cette même route départementale, le rendant lui-même dangereux,
- Il se situe en partie SUR une zone naturelle (zone N du PLU approuvé par la préfecture),
- L'accès des caravanes se fait SUR un corridor écologique classé inconstructible pour la préservation des milieux remarquables (zone Aco du même PLU),
- Les choix et visites des terrains se sont faits sans concertation avec la mairie ou les propriétaires des terrains.

De plus, sur la rotation au sein des communes de la communauté de communes, c'est la 2^{ème} fois d'affilé que la réquisition se fait sur un terrain de Scientrier car, d'après la présidente du SIGETA, « *Il y a des communes où on ne peut pas mettre les gens du voyage car ils seraient accueillis avec des fusils* » (article du Messenger du 21/04/2022)

Au regard de tous ces points, nous vous demandons de bien vouloir déplacer l'aire de grand passage sur un terrain plus approprié d'une autre commune. En cas d'incident ou d'accident, nous tiendrons responsables le Préfet et la Présidente du SIGETA.

PÉTITION DISPONIBLE
À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE